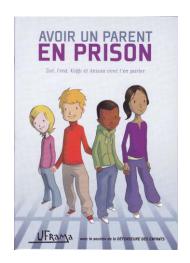


UNION NATIONALE DES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES DES ASSOCIATIONS DE MAISONS D'ACCUEIL DE FAMILLES ET PROCHES DE PERSONNES INCARCÉRÉES

16 avenue Victor Hugo - 92220 BAGNEUX - Tél: 09 71 42 14 83

E-mail: asso@uframa.fr Site internet: www.uframa.org



LE LIVRET DE L'ENFANT "Avoir un parent en prison"

pour les enfants de 7 à 11 ans ayant un parent incarcéré

Le livret "Avoir un parent en prison", édité par l'UFRAMA en juin 2009, est destiné aux enfants de 7 à 11 ans ayant un parent incarcéré. Un autre livret "Tim et le mystère de la patte bleue" a été édité par l'UFRAMA en mars 2008 pour les enfants de 3 à 7 ans.

Ces livrets sont destinés à être remis <u>gratuitement</u> aux familles et proches de personnes incarcérées ayant des enfants concernés du fait de leur âge.

Objectifs du livret de l'enfant "Avoir un parent en prison"

Ce livret entend apporter des éléments de réponses aux questions que se posent les enfants de 7 à 11 ans confrontés à l'incarcération d'un de leurs parents.

L'approche suit la chronologie des événements telle qu'elle est vécue par les enfants, depuis l'arrestation jusqu'à la perspective de la sortie de prison, en prenant en compte les lieux, les personnes rencontrées, les émotions ressenties tout au long de ce parcours.

Quatre enfants sont les acteurs de ce petit livret : *Fred et sa petite sœur Zoé*, deux petits européens dont le père est incarcéré, *Koffi*, un petit garçon africain qui vient rendre visite à sa mère détenue, *Anissa*, une petite fille maghrébine dont le grand frère est en prison.

Guide d'utilisation

Le livret a été conçu pour servir de support à l'échange entre l'enfant et son entourage.

Dans cette perspective, *le livret destiné à l'enfant* est inséré à l'intérieur des pages destinées aux parents. Il appartient ainsi à l'adulte le plus proche de détacher le livret et de le remettre à l'enfant.

Les pages destinées aux proches de l'enfant, soit le plus souvent ses parents, abordent les sujets que se pose souvent l'entourage : Pourquoi parler de la prison à vos enfants ? - Garder des liens ou pas ? - Comment expliquer pourquoi un proche est en prison ? - Faut-il emmener les enfants au parloir ?

Concernant l'implication des personnes détenues, une note de la Direction de l'administration pénitentiaire du 3 juillet 2009, à l'attention des directeurs interrégionaux des services pénitentiaires, indique que les enfants ont la possibilité d'entrer au parloir avec leur livret pour pouvoir le montrer à leur parent incarcéré et échanger avec lui au sujet de l'incarcération. Il est précisé en outre que ce livret peut être déposé à la bibliothèque de l'établissement.

Pour obtenir les livrets "Tim et le mystère de la patte bleue" et "Avoir un parent en prison ", s'adresser à : UFRAMA, 16 avenue Victor Hugo, 92220 BAGNEUX - E mail : asso@uframa.fr